Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 07/05/2026
ID : 974-219740180-20260428-26034-DE

NOTE DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

Budget Primitif 2026 – Budget annexe des Pompes Funèbres

Cadre général

Le budget annexe des pompes funèbres retrace l'ensemble des opérations financières relatives à l'exploitation du service public des pompes funèbres.

Ce service est géré sous la forme d'un service public industriel et commercial (SPIC), conformément aux dispositions des articles L.2221-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

À ce titre, ce service public industriel et commercial est financé principalement par des redevances perçues auprès des usagers, retracé dans un budget annexe distinct du budget principal et soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4.

Le budget primitif 2026 est établi dans le respect du principe d'équilibre réel (article L.1612-4 CGCT), du principe de sincérité budgétaire, des règles spécifiques applicables aux SPIC.

Équilibre général du budget

Le budget primitif 2026 s'équilibre comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	2025 BP+DM	BP 2026
011	Charges à caractère général	44 000,00	40 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00
014	Atténuation de produits	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00
		0,00	
Total des dépenses de gestion courante		**44 000,00**	**40 000,00**
66	Charges financières	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles/spécifiques	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	0,00	0,00
S/S TOTAL		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**44 000,00**	**40 000,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	0,00	0,00
042	*Op. d'ordre de transfert entre sections*	0,00	0,00
043	*Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct.*	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		**0,00**	**0,00**
TOTAL		**44 000,00**	**40 000,00 €**
		+	+
D 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ		0,00 €	**14 088,77**
		=	=
TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION		**44 000,00 €**	**54 088,77 €**

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	2025 BP+DM	BP 2026
013	Atténuation de charges	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes.	44 000,00	40 000,00
73	Impôts et taxes (731)	0,00	0,00
731	Fiscale locale	0,00	0,00
74	Dotations et participations	12 406,85	14 088,77
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		**56 406,85**	**54 088,77**
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles de fonctionnement		**56 406,85**	**54 088,77**
042	*Op. d'ordre de transfert entre sections*	0,00	0,00
043	*Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct.*	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		**0,00**	**0,00**
TOTAL		**56 406,85**	**54 088,77**
		+	+
R 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ		0,00 €	
		=	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		**56 406,85 €**	**54 088,77 €**

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 07/05/2026
ID : 974-219740180-20260428-26034-DE

Dépenses

Les dépenses réelles d'exploitation sont constitué uniquement aux prestations de service de fossoyage à hauteur de 40 000 €. Un déficit d'exploitation, constaté au CFU 2025 à hauteur de 14 088,77 € vient s'ajouter aux dépenses.

Recettes

Les recettes sont constituées principalement, des redevances liées aux prestations de fossoyage à hauteur de 40 000 €, ainsi que d'une subvention d'exploitation exceptionnelle de 14 088,77 € visant à résorber le déficit d'exploitation de l'exercice 2025